

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Jeudi 16 juillet 2026 à 18h

Présents : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot, Philippe Lancelle, Patrick Carly, Marie-José Pascal, Aurélie Choquet, Michel Thibon, Sylvie Franchet

Excusés :

- Louna Cladel, procuration à Patrick Carly
- Kévin Flayol, procuration à Michel Thibon
- Nathalie Machet, procuration à Aurélie Choquet

Secrétaire de séance : Michel Thibon

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Ouverture de la séance à 18h00
- Approbation du PV de la séance du 1^{er} juin 2026 : unanimité des 11 votants
- Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : devis pour la rénovation de l'éclairage du temple de la Boissonnade

1. Délibération pour la création d'un emploi de technicien territorial à temps non-complet

Il convient de créer un emploi permanent de Technicien (catégorie B) à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires (17,5/35^{èmes}) pour occuper les fonctions de Responsable Technique.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Motion de soutien au Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) pour le projet de sauvegarde d'urgence et la réhabilitation structurelle de la déchetterie de Saint Privat de Vallongue

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La déchetterie de Saint-Privat-de-Vallongue constitue un équipement public de proximité absolument structurant et indispensable pour notre bassin de vie. Ce site accueille chaque année plus de 300 tonnes de déchets, desservant 11 communes et protégeant directement la salubrité publique des Cévennes lozériennes.

Cependant, le site subit une instabilité structurelle chronique (glissement sur versant schisteux) identifiée de longue date. Malgré les alertes formelles et préventives lancées par les collectivités dès le 13 mai 2024 auprès des services de l'État, les intempéries exceptionnelles de l'hiver 2025/2026 ont brutalement aggravé la situation du terrain.

À la suite d'un affaissement critique de la chaussée constaté le 31 mars 2026 mettant en péril immédiat la sécurité des agents et des véhicules lourds de collecte pesant plus de 30 tonnes une fois chargés, le Président du SM-ESL a été contraint de prononcer la fermeture conservatoire et totale du site par arrêté le 2 avril 2026.

Le Syndicat a immédiatement lancé des études géotechniques ainsi qu'une modification de sa demande de financement pour la réhabilitation du site qui avait été initié en 2025.

Les premiers éléments indiquent que le projet de sécurisation risque d'être très onéreux et plus complexe. Afin de ne pas impacter lourdement une structure intercommunale qui œuvre pour 36 communes du territoire, nous demandons le soutien de l'État.

Considérant que la fermeture prolongée de ce site pénalise lourdement les usagers et professionnels, et que la solution transitoire négociée pour un accès des habitants avec Alès Agglomération, qui représente une charge de fonctionnement supplémentaire pour le syndicat, ne saurait être que temporaire, il apparaît indispensable que les communes membres affichent une solidarité sans faille envers le projet de réhabilitation.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer formellement en faveur du projet de reconstruction et d'appuyer les demandes de subventions d'urgence auprès de l'État. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPORTE son soutien total, formel au Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) dans toutes ses démarches techniques, administratives et financières visant à engager en urgence les travaux de confortement structurel de la déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue sur son site actuel.

ARTICLE 2 : SOULIGNE que la réouverture rapide de cette déchèterie est une nécessité absolue pour l'économie locale, la vie quotidienne de nos administrés, l'environnement et la salubrité publique du territoire.

ARTICLE 3 : SOLLICITE solennellement à Monsieur le Préfet de la Lozère :

Une bienveillance maximale et un assouplissement réglementaire des délais d'instruction concernant le dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR / DSIL) afin d'y intégrer les devis formels complets.

L'octroi d'un taux de cofinancement d'urgence dérogatoire supérieur à 50 % au titre de la DETR, compte tenu du caractère imprévisible, exceptionnel et impérieux de ce péril géologique, afin de préserver l'équilibre financier de la structure gérant la compétence déchet pour 36 communes.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Devis pour des petits travaux au logement communal au-dessus de l'école.

Le changement des menuiseries extérieures abîme les encadrements de murs lors de la démolition. Le devis présenté au conseil pour un montant de 560€ HT par la société Vuillemot Thierry El, incluant enduits et peinture partiels, permet de restituer le logement en bon état de finition.

M. Vuillemot ne prend pas part au vote et quitte la salle du conseil.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

POUR :

10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Devis pour l'achat de matériel informatique.

Les ordinateurs et tablettes actuels équipant l'école de St-Roman de Tousque ne peuvent plus être mis à jour, notamment en termes de sécurité. Un devis d'un montant de 4 295,83 €HT de la société MIIB est présenté au conseil pour le rééquipement complet, avec paramétrages et mise en route sur site.

Le conseil autorise M. le Maire à valider le devis et demander le meilleur financement en DETR.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Devis pour la rénovation de l'éclairage du temple de la Boissonnade

L'installation électrique et l'éclairage du temple de la Boissonnade ont besoin d'être rénovés afin d'accueillir le public et les intervenants dans les meilleures conditions de sécurité et afin d'offrir un environnement de qualité.

Le temple a été équipé de multiprises électriques mobiles dans le courant du mois de juin.

Dans la continuité, un devis de 7 452 €HT de la société Solair'elec est présenté au conseil pour la rénovation de l'éclairage du temple.

Le conseil autorise M. le Maire à valider le devis et demander le meilleur financement au Conseil Départemental de la Lozère.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses:

- **Affaires scolaires**

Aux côtés de la directrice Marie Martinez, un nouvel enseignant titulaire a été nommé pour la rentrée de septembre, lequel doit se présenter en mairie courant août.

La rectrice d'académie propose de participer à l'opération 'territoire numérique éducatif » (TNE). Des équipements pédagogiques de type Matatalab, dont le coût de 1 200€ serait pris en charge à 70% par le ministère, seront mis à disposition des classes de primaire. La mairie s'est portée volontaire, mais aucune démarche ne sera poursuivie sans engagement du nouvel enseignant à exploiter cet outil pédagogique.

- **Eau et assainissement**

Un courrier a été envoyé à Lozère Ingénierie pour définir le cahier des charges des futurs schémas directeurs AEP et assainissement collectif.

La campagne de relevé des index des compteurs d'eau aura lieu courant août et sera assurée par les élus.

- **Culture:**

Rappel est fait des événements culturels de l'été sur la commune.

Une réunion a eu lieu réunissant les communes participant au frais de fonctionnement du Piboulis (Ste Croix VF, Moissac VF, Gabriac, Molezon). La convention de fonctionnement va être revue et actualisée.

- **Urbanisme,**

La procédure de modification #3 du PLUI de la Vallée Française est en cours. La population, qui a déjà été consultée, le sera à nouveau à l'automne selon un mode à définir.

Le chantier du PLUI de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère va débuter : le CAUE a animé une réunion des maires de la CCCML sur le sujet.

- **Projet d'achat immobilier à destination locative.**

Nous avons reçu le DPE concernant le bien envisagé, à partir duquel nous organisons des demandes de devis.

Ces devis obtenus, et les organismes financeurs rencontrés, nous délibérerons sur l'ensemble du projet lors d'un prochain conseil.

- **Accueil des nouveaux habitants.**

Depuis bientôt 20 ans, chaque année au mois d'août les nouveaux habitants sont conviés à rencontrer les élus autour d'une collation. En 2026, la date est fixée au 13 août à 18h00.

- **Désignation de 2 membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Philippe Flayol et Michel Thibon sont désignés pour représenter la commune à la CIID.

- **Travaux au village vacances.**

En juin, une première réunion a réuni Michel Thibon, Philippe Flayol, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre, et tous les titulaires des 9 lots attribués dans le cadre du marché de travaux. Cette rencontre a permis de préparer la bonne coordination des entrepreneurs, de mettre en lumière des détails pouvant impacter des retards de chantiers. Une nouvelle réunion est planifiée fin juillet. Les travaux doivent commencer le 1^{er} octobre. Une réunion publique est prévue le samedi 3 octobre à ce sujet.

- **Situations de vulnérabilité lors des épisodes de chaleur extrême.**

Notre commune n'échappe pas à l'épisode de chaleur intense ayant commencé début juillet, et pour lequel la préfecture a déclenché le « plan canicule niveau 3 » le 14 juillet.

Niveau 3 qui prévoit l'ouverture de salles publiques rafraichies disposant de point d'eau, WC, lits de camp.

Comme les communes voisines, Moissac Vallée Française ne dispose pas de salles disposant de ces équipements.

Une réflexion pourra être menée concernant l'équipement du bâtiment de la mairie et lors de l'écriture du cahier des charges de la rénovation du temple de St-Roman.

- **Le conseil municipal adresse ses félicitations aux élèves de la commune pour leur brillante réussite aux différents examens auxquels ils se sont présentés-e-s**

La séance est levée à 20h20.

La prochaine séance est fixée au lundi 07 septembre 2026